

Séance du 09 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet, à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte ABAUX, Maire.

Date de la convocation : 03 juillet 2024
Date d'affichage de la convocation : 03 juillet 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers représentés : 0
Nombre de Conseillers absents : 1

Présents : Mme ABAUX Brigitte. MM. PICHEREAU Ludovic. DESHAIS Christophe. GUILLON Alain. KRZYZELEWSKI Richard. Mmes GUILLET Valérie. RIGOLET Cécile. MM. VAN THILLO Louis. MORISSET Fabien. BONGRAND Jérôme. Mme MAUDUIT Ophélie.

Absent excusé : M. LAPORTE MANY Antoine.

Mme MAUDUIT Ophélie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Ordre du jour :

- *Election d'un secrétaire de séance.*

- *Approbation du procès-verbal de la séance précédente.*

2024_27 Installation d'un système de rafraichisseur d'air à la salle des fêtes : demandes de subvention auprès du Département de la Vienne et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

2024_28 MJC Claude Nougaro : renouvellement de la convention pour l'antenne Mobi'scoot et Mobi'vélec.

2024_29 ACTEI : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal.

2024_30 SRD SAEML : redevance d'occupation du domaine public 2024.

2024_31 Approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

2024_32 Attribution d'une subvention à l'association « Le Souvenir Français-comité Montmorillon La Trimouille ».

2024_33 Travaux bâtiments et voirie suite aux inondations.

2024_34 Décision modificative n°1 budget principal.

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

- *Questions diverses.*

2024_27 Installation d'un système de rafraichisseur d'air à la salle des fêtes : demandes de subvention auprès du Département de la Vienne et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Mme le Maire rappelle que l'installation d'un système de rafraichisseur d'air à la salle des fêtes a été confiée à la SARL Beauchesne & Associés.

Les travaux s'élèvent à 35 757,87 € HT et peuvent faire l'objet de subventions du Département de la Vienne et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).

Le plan de financement pourrait ainsi être le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Installation rafraichisseur d'air salle des fêtes	35 757,87	Département de la Vienne ACTIV 3 -2024	4,14 %	1 480,00
		CCVG	30 %	10 727,36
		Commune	65,86	23 550,51
TOTAL	35 757,87		100%	35 757,87

Mme le Maire soumet ce sujet à l'avis de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et sollicite du Département de la Vienne et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe l'attribution de subventions les plus élevées possibles,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2024_28 MJC Claude Nougaro : renouvellement de la convention concernant l'antenne Mobi'scoot et Mobi'velec.

Mme le Maire rappelle que le service Mobi'scoot et Mobi'Velec facilite les déplacements en zone rurale. Il permet de louer un moyen de locomotion et ainsi d'accompagner les personnes en insertion professionnelle.

Une antenne a été créée en 2023 sur le secteur de La Trimouille, avec la mise à disposition d'un scooter et d'un vélo à assistance électrique.

La convention passée avec la MJC Claude Nougaro arrivant à échéance, Mme le Maire propose de la renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de renouveler la convention passée avec la MJC Claude Nougaro concernant l'antenne Mobi'scoot et Mobi'velec.
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire.

Le Conseil propose de diffuser l'information dans la presse, sur le site Poitou Brenne et le compte facebook de la Commune.

2024_29 ACTEI : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal.

MM. Alain GUILLON et Fabien MORISSET, membres de l'association, quittent la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote.

Nombre de votants : 9

Mme le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du local situé 14 rue Rouget de l'Isle arrive à échéance. Par conséquent, elle propose de la renouveler pour une nouvelle période d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition de l'ACTEI (Association Cantonale Trimouillaise d'Echanges Internationaux), à titre gratuit, pour une période de 1 an à compter du 15 juillet 2024, l'ancien local du Club de l'Amitié, situé 14 rue Rouget de l'Isle,
- précise que ce local devra être utilisé uniquement comme lieu de stockage,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire.

2024_30 SRD SAEML : redevance d'occupation du domaine public 2024.

Mme le Maire expose que l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur la Commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5617. La population totale de la Commune en 2024 est de : 880 habitants.

Le montant de la redevance pour la Commune de La Trimouille s'élève donc à 239 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'entériner le montant de cette redevance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- fixe pour 2024 le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 239 €,
- autorise Mme le Maire à émettre le titre exécutoire à l'encontre de SRD SAEML et à signer tout document relatif à cette affaire.

2024_31 Approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2023 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

2024_32 Attribution d'une subvention à l'association « Le Souvenir Français-comité Montmorillon La Trimouille ».

M. Alain GUILLON, membre de l'association, quitte la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote.
Nombre de votants : 10

Mme le Maire rappelle que l'association participe à la réhabilitation des tombes des soldats morts pour la France et au devoir de mémoire.

Elle propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'association « Le Souvenir Français-comité Montmorillon La Trimouille » une subvention de 200 €,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2024.

2024_33 Travaux bâtiments et voirie suite aux inondations.

Concernant les biens communaux, M Ludovic Pichereau, 1^{er} Adjoint, signale que l'expert est passé. Il précise qu'il conviendrait d'étayer le bâtiment des toilettes Place du Pont, mais les entreprises ne peuvent pas intervenir en raison du niveau de la rivière encore trop élevé.

Concernant la Place de la Bascule et le parking du cimetière, des devis ont été demandés au SIMER.

En finition grave 0/20 ceux-ci- s'élèvent à :

- Place de la Bascule : 11 804,45 € HT
- Parking du cimetière : 3 795,00 € HT

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la réfection de la Place de la Bascule et du parking du cimetière au SIMER 86500 Montmorillon, en fonction des devis présentés ci-dessus,
- autorise Mme le Maire ou en cas d'absence M. Ludovic Picherau, 1^{er} Adjoint, à signer les bons de commande correspondants et tout document relatif à cette affaire.

Interrogé, l'assureur a signifié que les dégâts concernant la voirie ne sont pas pris en charge. Une confirmation écrite lui sera toutefois demandée.

Au sujet des inondations, route de Montmorillon, Mme le Maire informe le Conseil que le service des routes du Département est venu sur place.

Des aménagements sont à l'étude dont l'installation d'un piège à eau supplémentaire.

La grille dont l'obstruction semble être à l'origine des inondations sera régulièrement nettoyée par les employés municipaux.

2024_34 Décision modificative n°1 budget principal.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 254 : Autres agencements et am	4 700,00		
2152 (21) - 335 : Installations de voirie	14 300,00		
215738 (21) - 318 : Autre matériel et outil	500,00		
21841 (21) - 334 : Matériel de bureau et mo	1 500,00		
2313 (23) : Constructions	-21 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6218 (012) : Autre personnel extérieur	2 025,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des commun	2 025,00
	2 025,00		2 025,00
Total Dépenses	2 025,00	Total Recettes	2 025,00

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Décision n°1 : décide d'acheter à MMS MONTMORILLON 86500 Montmorillon :

- 1 tronçonneuse STIHL MS211
- 1 débroussailleuse STIHL FS411

Pour un montant total HT de 1 033,33 €.

Décision n°2 : décide d'acheter à MMS MONTMORILLON 86500 Montmorillon :

- 1 rotobroyeur d'accotement professionnel MAJAR largeur 130 cm

Pour un montant total HT de 5 000 €.

Décision n°3 : décide d'acheter à BIG MAT DISTRIMAT 86500 Montmorillon :

- des madriers traités

Pour un montant total HT de 1 084,50 €.

Décision n°4 : décide d'acheter à SIDER 33187 LE Haillan cedex :

- 1 pompe à graisse 18 V

Pour un montant total HT de 425,88 €.

Décision n°5 : décide de confier à SARL BEAUCHESNE & ASSOCIÉS 86500 Montmorillon

- les travaux d'installation d'un système de rafraîchissement à la salle des fêtes

pour un montant total HT de 35 757,87 €.

Décision n°6 : décide d'acheter à URBANEXT 86500 Montmorillon

- 2 tables de pique-nique + fixations
- 1 poubelle
- 1 couvercle de poubelle

pour un montant total HT de 2 023,14 €.

Décision n°7 : décide d'acheter à SIGNAUX GIROD

- des panneaux de signalisation

pour un montant total HT de 1 512,97 €

Décision n°8 : décide d'acheter à SIGNAUX GIROD

- des panneaux de chantier

pour un montant total HT de 259,96 €

Décision n°9 : décide d'accepter de la compagnie d'assurances GROUPAMA 79044 Niort cedex, la somme de 30,44 € correspondant au montant du remplacement du rétroviseur du tracteur SAME.

Arrêté pour procéder à un mouvement de crédit entre deux chapitres du budget conformément aux dispositions de l'article L5217-10-6 du CGCT :

Article 1 : il est procédé au transfert des crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

c/2313 (23) constructions : - 130 €

c/215738 (21) autre matériel et outillage de voirie-op 318 : + 130 €

- Questions diverses.

Distributeur de pizzas : installation sur un terrain privé rue de la Liberté.

Pharmacie : recherche d'un pharmacien pour ouvrir l'officine.

Boîte à livres : demande d'installation de la part des habitants.

Entrée cantine côté Place : par mesure d'hygiène, il est demandé un nettoyage régulier des marches.

Festivités du 14 juillet : par mesure de sécurité, l'éclairage public restera allumé toute la nuit.

La séance est close à 20 h 10.

